

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation pour l'accès aux appels à projets (AAP) pour le corps des ingénieurs du CNRS.

Les corps des ingénieurs au CNRS comptent un grand nombre de diplômés issus des Grandes Écoles comme de l'Université. Les titulaires de doctorats sont fréquents parmi les IR comme parmi les IE, même si parfois ces derniers l'ont obtenu après leur recrutement. Au constat que ces corps sont le plus souvent exclus des possibilités de réponse aux AAP du CNRS, alors que ni l'ANR ni l'UE, ne pratique cette discrimination, alors même que d'autres EPST (INSERM, IRD) encouragent leurs ingénieurs à répondre aux sollicitations de la recherche sur projet, le Conseil scientifique recommande que l'accès aux réponses des AAP, en particulier ceux portés par le CNRS, soient ouvert aux corps des ingénieurs.

Texte adopté le 19 novembre 2021 à l'unanimité

Dorothee BERTHOMIEU
Présidente du Conseil scientifique

Destinataires :

Monsieur Antoine Petit, président directeur général du CNRS
Monsieur Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
Monsieur Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources du CNRS
Madame la directrice et messieurs les directeurs d'Instituts du CNRS
Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts du CNRS
Madame Martina KNOOP, directrice de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS
Monsieur Fabien Jobard, président de la Conférence des présidents du Comité national.